

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC50

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer au mot : « celle-ci », les mots : « cette autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.